

Mot de la présidente

«Ouvrir son esprit au monde et son cœur aux autres, c'est rester jeune à n'importe quel âge.» Jacques Sèvres



Après le répit du temps des fêtes, les activités ont repris de plus belle en février et mars. D'abord au niveau national, il y eut plusieurs formations. Nos responsables régionaux des comités des femmes, des assurances, de l'action sociopolitique et de l'environnement ont tous pu se ressourcer auprès des conseillers nationaux et au contact des responsables des autres régions. C'est toujours bénéfique d'échanger les expériences vécues avec les participants des dix régions du Québec. En mars, ce sera le tour du comité des hommes et de la retraite.

Poste vacant

Au sujet du comité de l'environnement et développement durable, il me fait plaisir de vous annoncer qu'Hélène Patry a accepté de prendre la responsabilité du dit comité pour un an. Je la remercie de son engagement et lui souhaite plein succès dans ses projets futurs.

Condoléances

Nous avons appris avec tristesse que notre marraine, Christiane Potvin-Lapalme, a eu la douleur de perdre sa mère qui est décédée en décembre. Nous la prions d'accepter nos plus sincères condoléances et lui assurons notre amitié et notre sollicitude. Un membre qui fut président du secteur Morilac et qui a siégé au Conseil régional pendant six ans est aussi décédé en janvier. Il s'agit de Lucien Lessard. Nous présentons à son épouse Henriette Grondin nos plus sincères condoléances. Nous gardons de lui le souvenir d'un homme joyeux qui se préoccupait beaucoup du bien-être des autres. Il va nous manquer. Le secteur de Coaticook déplore aussi le décès de Monique Raymond. Nos sincères condoléances à la famille et aux membres du secteur.

Activités régionales

Au printemps deux belles et importantes activités régionales vous réserveront de belles surprises. D'abord le comité d'action sociopolitique s'est surpassé en organisant toute une journée sur «La santé tout azimuth». Kiosques, saynète sur

Suite à la page 2...

Mot de la présidente (suite)

l'intimidation, que faire en cas d'urgence, le tout couronné par un spectacle d'humour avec Dominic St-Laurent: *J'ai ben l'droit* le 12 avril au Parvis. (Voir l'information p.6)

Je vous donne un autre rendez-vous à notre AGR du 31 mai où nous aurons le plaisir d'entendre David Goudreault nous subjugué par sa poésie et son humour. (Voir l'information p.7)

Lucie Gagné, présidente régionale

Billet de la présidente	1 et 2
FLG	2
Comité des Femmes	3
TACAE	4
Action Sociopolitique	5
Activité sociopolitique	6
AGR	7
Assurances	8
Retraite	9
CAFE	10
CAFE (suite) & divers	11
Billets réponses	12



FONDATION LAURE-GAUDREULT **EXCELLENTE CAMPAGNE DE SOLLICITATION 2017**

Nous avons recueilli un grand total de 19 294 \$ dans la grande région estrienne et nous avons raison d'être fiers de ce résultat. En ajoutant ce qui vient du national (610 \$), c'est la somme de 19 904 \$ que nous distribuerons en 2018.

Je veux féliciter tous les membres du bureau régional de la FLG qui, à chaque année d'avril à décembre, ont la lourde tâche de mener à bien leur campagne de sollicitation afin de pouvoir répondre à la quarantaine de demandes d'aide que reçoit la Fondation.

En leur nom, je veux remercier les conseils sectoriels de notre région qui non seulement accueillent avec enthousiasme les initiatives de la personne responsable de la FLG mais qui n'hésitent pas à lui donner un coup de main. Un merci également aux membres de l'AREQ qui nous appuient par un don personnel et votent en assemblée générale sectorielle, un don par membre.

Au dernier congrès de l'AREQ, les personnes déléguées ont défini et approuvé les grandes orientations du triennat 2017-2020. L'une d'elles fait mention de l'implication de cette dernière dans sa communauté que ce soit au plan national, régional ou sectoriel. Or, il est intéressant de constater que la Fondation Laure-Gaudreault vient à sa façon, concrétiser dans chaque secteur cette orientation.

Claude Smith, président régional de la FLG

Comité des Femmes (CF)

Colloque "Victime un jour... est-ce pour toujours?"

Nous avons eu, Françoise Turcotte et moi, la chance d'assister à ce colloque. Cela nous a permis un ressourcement et une occasion de faire le point sur la condition des femmes. Ce colloque fut organisé par La Bouée Régionale de Lac-Mégantic. Cet organisme est une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Sous la présidence d'honneur de madame Colette Roy-Laroche, nous avons apprécié la participation exceptionnelle de France Castel, Laurence Jalbert, Blandine Soulamana et plusieurs autres... On y a traité de violence dans les familles et surtout de moyens de s'en sortir. On a présenté beaucoup d'espoir de guérison afin de reprendre sa vie amoureuse avec un nouveau conjoint.

Des femmes itinérantes en Estrie

La réalité des femmes itinérantes en Estrie est peu connue. Elles sont de plus en plus nombreuses à être dans la rue. Des organismes, dont Concert'action Femmes Estrie, qui travaillent auprès de femmes en situation d'itinérance, organisent une collecte de cellulaires. Un cellulaire sans ligne active peut permettre un appel au 911. Cet appel peut faire toute la différence pour une femme en danger.

Lise Beaudoin, coresponsable régionale du CF

NB : Vous pouvez déposer vos anciens cellulaires fonctionnels avec fils chargeurs à la boutique **t.a.f.i & compagnie** au 81 rue Wellington N., Sherbrooke. N'oubliez pas de faire un «reset» de l'appareil pour effacer vos données personnelles. Merci, votre aide est très précieuse.



Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie (TACAE)

LES PARADIS FISCAUX : SUITE... ET FIN?

Une première capsule s'impose ici, soit la définition que donne Alain Deneault dans «Une escroquerie légalisée» de paradis fiscal : «Législation prévoyant le secret bancaire ainsi qu'un taux d'imposition nul ou quasi nul sur des revenus déclarés par des catégories d'acteurs ou des entités particulières».

À la conclusion de son «Précis sur les paradis fiscaux», Alain Deneault ajoute une postface d'Oxfam-Québec, qui devient comme une sorte de critique à la fois pertinente et sévère du «paradis fiscal» : «Pendant que les entreprises et les individus fortunés évitent de payer leur juste part, 896 millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté, 57 millions d'enfants n'ont pas accès à l'éducation et 663 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable. Chaque dollar perdu dans les paradis fiscaux est une opportunité ratée de lutter contre la pauvreté et les inégalités, ici comme ailleurs. C'est inacceptable».

Enfin, le 10 novembre dernier, une manchette de Radio-Canada se lisait comme suit : «QUÉBEC CRÉE UNE UNITÉ SPÉCIALE POUR LUTTER CONTRE LES PARADIS FISCAUX».

En effet, «Le gouvernement du Québec a dévoilé un plan d'action pour lutter contre l'évasion et l'évitement fiscal, les paradis fiscaux et la planification fiscale agressive. La politique comprend 14 mesures et 5 objectifs pour tenter de récupérer les 700 millions de dollars que ces pratiques coûteraient annuellement au trésor québécois».

C'était la réponse du ministre des Finances aux recommandations d'une commission parlementaire sur le fléau des paradis fiscaux. Depuis c'est la danse des millions de dollars pré-électoraux, mais le silence complet sur le plan d'action!

Guy Forget, mandataire de l'AREQ-Estrie à la TACAE

Mise en page : Fernand Grenier

Correction : Pauline Picard et Lucie Gagné

Tombée des textes pour le prochain Estrien : 23 juin 2018

ÇA BRASSE AU QUÉBEC, LES ÉLECTIONS S'EN VIENNENT...

Au plan national, les journaux n'arrêtent pas de nous inonder de diverses subventions que le gouvernement parsème à gauche et à droite. Mais la dernière annonce de la rémunération des médecins se voulait une campagne de séduction pour contrer les effets médiatiques d'une telle nouvelle. Avant cette annonce, la CSQ s'insurgeait, l'AREQ entrait en action et j'ai lu une lettre ouverte d'un jeune aux études en médecine qui a honte! Honte est le mot juste, d'infliger aux travailleurs de la santé une telle iniquité, aux usagers un tel manque d'accessibilité aux soins. À notre rencontre nationale du comité CASP de février, nous avons reçu la formation et la documentation de l'IRIS (Institut de recherche et d'informations socioéconomiques) par Guillaume Hébert.* Dans un document de l'AREQ, on cite une hausse de 66 % en dix ans (2004-2014) chez les médecins spécialistes et de 54 % chez les omnipraticiens soit 7,6 fois le salaire moyen d'un québécois. À peine sortis de notre réunion, notre premier ministre (sic), se défend de l'annonce, citée plus haut, d'une nouvelle augmentation de salaire des médecins de l'ordre de 11,2 % d'ici 2023 assortie d'un montant de 480 millions à se partager, en spécifiant qu'avec une telle entente, l'état économiserait des milliards de dollars. Quel camouflet! Je vous invite donc à clamer votre indignation en signant **la pétition de l'AREQ**, comme Lucie notre présidente l'a noté dans son mot. *Des détails vous seront fournis par vos présidentes et présidents et vos responsables de secteur pour le Comité d'Action Sociopolitique (CASP).* Quant à l'IRIS, cet organisme propose comme solutions d'abolir le statut de travailleur autonome et de modifier le mode de rémunération des médecins en optant pour le salariat, le travail d'équipe, de réduire leur rémunération en la ramenant à celle de France ou, à tout le moins, à celle de l'Ontario actuellement, de restituer l'autonomie des CLSC et de leur assujettir les GMF, enfin de s'allier aux médecins révolutionnaires ou qui ont honte. Au plan régional, nous nous pencherons sur notre santé tant physique que mentale lors d'une formidable journée le 12 avril prochain, organisée par le CASP-Estrie. Voyez l'annonce dans votre ESTRIEN et inscrivez-vous tôt.

Jeanne Chantal Bélanger, responsable du comité régional de l'ASP

(* Relire le dossier sur la rémunération des médecins dans le Quoi de neuf de l'automne 2017)

Journée régionale « La santé tout azimut »

Le Parvis - 12 avril 2018

Journée organisée par le Comité régional d'action sociopolitique en collaboration avec le Comité régional des hommes

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

- | | |
|---|---------|
| 1. Accueil et café | 8 h 30 |
| 2. Début de la journée | 9 h |
| 3. Notre comité et l'action sociopolitique | |
| 4. Dira-Estrrie, saynètes filmées sur l'intimidation | 9 h 30 |
| Charte de la bientraitance | |
| Quoi faire en cas d'urgence?* | |
| 5. Tournée des kiosques | 11 h 15 |
| (de 11 h 15 à midi et sur l'heure du dîner jusqu'à 13 h) | |
| 6. Spectacle d'humour, chanté, dansé et parlé: | 13 h 15 |
| <i>J'ai ben l'droit! Apprendre ses droits tout en riant!</i> Dominic St-Laurent | |
| 7. Prix de participation-Remerciements | 14 h 20 |

Kiosques:

APPAMM, Appui aux proches aidants, Comité des usagers, Coop de service à domicile, Programme Pair, Rose des vents, Sercovie, Vie active.

*Le programme à cet item peut varier selon certaines circonstances d'organisation.

➔ **Billet réponse, voir page 12 s.v.p.**

Madame, Monsieur,
Les membres du conseil régional vous convient à :
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE
Jeudi 31 mai 2018 à 9 h

Centre communautaire Richard-Gingras inc.
4503, chemin Saint-Roch Nord,
Sherbrooke J1R 0K7 tél. : 819 566-7110

ORDRE DU JOUR

8 h 30 Accueil

9 h Début de l'assemblée générale régionale

1. Message d'ouverture de la Présidente régionale et présentation des membres du CR
2. Nomination à la présidence d'assemblée et au secrétariat
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGR du mardi, 16 mai 2017
5. Rapport de la présidente et le plan d'action 2017-2020
6. Rapport des responsables régionaux des différents comités et des personnes mandataires de l'AREQ à plusieurs organismes

Pause

7. Période de questions et de commentaires
8. Rapport des états financiers 2017-2018 ainsi que ceux 2016-2017
9. Période de questions et de commentaires
10. Message de la personne invitée (CE de l'AREQ) Mme Christiane P. Lapalme
11. Mot de clôture et levée de l'assemblée.

11 h 30 Assemblée générale de la Fondation Laure-Gaudreault

12 h Dîner chaud et prix de présence

13 h 30 Spectacle de David Goudreault, écrivain, poète et slammeur

15 h Fin de la rencontre

Coût par membre, conjoint et personne amie des membres : 15 \$

Non-membre : 20 \$. Si inscrit après le 21 mai, le coût sera majoré de 5 \$. → Billet réponse, voir page 12 s.v.p.

Lucie Gagné, présidente AREQ-Estrie

DOSSIER ASSURANCES

" Saviez-vous que ? "

Bonjour à tout le monde,

Pour le présent bulletin, je vais vous présenter certaines informations sous forme de question :

Une personne se présente à la pharmacie pour se procurer un médicament qu'elle prend depuis au moins 1 an. Le pharmacien lui indique que la RAMQ ne paie maintenant que le générique et que si elle désire quand même ce médicament, elle devra payer la différence entre l'original et le générique.

- a) Est-ce que SSQ paiera cette différence ?
- b) Peut-elle continuer à se faire rembourser ce médicament par la RAMQ ?

Réponse :

- a) Non, puisque ce médicament fait partie de la liste des médicaments reconnus par la RAMQ et depuis le 1^{er} janvier 2012, SSQ ne paie plus la différence.
- b) Elle pourrait continuer à consommer ce médicament si elle le désire mais elle devra assumer la différence de prix entre l'original et le générique. Par ailleurs, si son médecin mentionne qu'elle doit absolument prendre le médicament original et non le générique, la RAMQ paiera alors le médicament d'origine. Pour cela, il est nécessaire que le médecin indique sur l'ordonnance ne peut être substitué.

Rappel pour la période des impôts :

- Ne pas oublier de faire la demande de vos relevés à SSQ par internet ou par téléphone ainsi qu'à votre pharmacie afin de pouvoir les inscrire dans vos rapports d'impôt à la section des frais médicaux.
- On se rappelle que les frais de massothérapie, kinésithérapie et d'orthothérapie **ne sont pas** admissibles à titre de frais médicaux tant au fédéral qu'au provincial.
- Les frais de naturothérapie, ostéopathie et d'homéopathie **ne sont pas** admissibles au fédéral, mais sont admissibles au provincial.

Pour des **informations au sujet du diabète**, je vous suggère de consulter les sites (diabete.qc.ca ou inesss.qc.ca) afin de connaître les développements concernant les nouvelles technologies et en parler avec votre médecin. En Estrie, vous pouvez communiquer par téléphone à Diabète Estrie au 819 823-8558.

Fernand Grenier, responsable régional en assurances
819 769-1884 ou cell. : 819 829-4539

Notre régime de retraite du secteur public et l'indexation

La rente de retraite du RREGOP est une rente viagère, c'est-à-dire qu'elle vous sera versée de façon garantie jusqu'à votre décès. La Loi sur le RREGOP prévoit aussi le versement d'une partie de votre rente à votre conjointe ou conjoint au moment de votre décès.

C'est actuellement le meilleur véhicule qui soit pour assurer une sécurité financière à la retraite aux personnes ayant œuvré dans le secteur public et parapublic.

L'AREQ a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits de ses membres, mais aussi des personnes âgées en général. L'amélioration des conditions de vie des aînés interpelle particulièrement l'AREQ. Les retraités sont de grands contributeurs dans toutes les sphères de la société, y compris au niveau économique, et c'est pourquoi il est primordial de maintenir notre pouvoir d'achat une fois à la retraite.

Lorsqu'on protège le pouvoir d'achat des personnes retraitées, c'est toute la société québécoise qui est avantagée.

Perte de pouvoir d'achat à la retraite

Pour certaines personnes qui prennent leur retraite ces années-ci, la rente de retraite pourrait être indexée à aussi peu qu'un quart du **TAIR** (Taux d'augmentation de l'indice des rentes) et non pas entièrement. C'est ce qu'on appelle la **perte du pouvoir d'achat**. En plus, cette perte de pouvoir d'achat sera **cumulative**, car elle affectera le calcul de l'indexation de votre rente l'année suivante et ainsi de suite. Ainsi, votre rente ne suivra pas l'augmentation du coût de la vie, au contraire, elle s'en éloignera d'année en année et de plus en plus.

Un régime de retraite en santé

Le taux de capitalisation du RREGOP est de **103,7 %** en 2016. Cela signifie que, selon les prévisions actuarielles, la caisse des participants du régime contient au-delà des fonds nécessaires (c'est-à-dire au-delà de 100 %) pour verser sa part de rente de retraite aux personnes retraitées actuelles et futures.

Le RREGOP est en bonne santé financière. Le gouvernement n'a donc aucune raison de s'y attaquer lors de la prochaine négociation des conventions collectives des secteurs public et parapublic en 2020. Au contraire, il faut améliorer les conditions de prise de retraite et la situation financière des personnes retraitées.

C'est donc ensemble, retraités et salariés, que nous pouvons faire changer les choses et obtenir une bonification de nos conditions de vie à la retraite.

C'est l'ensemble de la société qui a tout à gagner!

Gilles Lemieux, responsable régional du dossier retraite



Bonjour chacune, chacun

En tant que **mandataire de l'AREQ-Estrie à ConcertAction Femmes Estrie (CAFE)** j'aimerais

vous sensibiliser à la précarité des **GROUPE COMMUNAUTAIRES**, disons même à leur **SURVIE**; mais aussi à leur **EXPERTISE** et à leur **PERTINENCE** très concrète dans la société québécoise! **NOUS**, retraits de l'AREQ, sommes-nous **CONCERNÉS** des groupes **COMMUNAUTAIRES**?

QUI? De plus en plus de nos membres bénéficient des services des groupes communautaires. Que nous soyons dans les villes ou plus éloignés, «isolés» dans les campagnes, nous ou des membres de nos familles auront de plus en plus souvent besoin de ces organismes car les services gouvernementaux diminuent drastiquement!

POURQUOI? L'impact des coupures dans l'éducation, la santé et les services publics est dramatique au point où même les services gouvernementaux orientent les gens vers les groupes communautaires, car ils connaissent leur grand niveau d'expertise et la qualité des personnes intervenantes. Ce déplacement des demandes, **des appels à l'aide** arrive de pair avec les sous-financements qui aggravent encore la précarité de ces organismes communautaires engagés, spécialisés et efficaces!

QUOI? Connaissons-nous **les types de service qu'offrent les groupes communautaires**? Dans sa récente brochure, le « rocestrie » identifiait entre autres :

- Cuisine collective - Défense de droits - Lutte à la pauvreté - Aide à l'emploi
- Alphabétisation -Maison d'hébergement, refuge -Maison des femmes
- Maison de la famille -Centre d'action bénévole -Éducation populaire - Environnement

NOUS de l'AREQ, nous pouvons participer aux revendications afin que l'État québécois réinvestisse dans les services publics et les programmes sociaux et **reconnaisse les 250 organismes d'action communautaires autonomes qui sont mobilisés pour la population estrienne**. Des milliers de personnes reçoivent des soutiens de qualité, il est temps de le reconnaître!

QUI? Malheureusement, les recensions des bénéficiaires et de l'ampleur des besoins prouvent encore que ce sont **les femmes** qui sont les plus pénalisées par ces difficultés!

UN EXEMPLE? : Comment choisir parmi les nombreux témoignages qu'expriment les organismes communautaires sur leur expertise et leur pertinence :

suite à la page 11 ...

Prenons simplement la problématique de la violence faite aux femmes (conjugale ou non): Plutôt que de traiter cette situation comme une problématique sociale, d'où le mot « culture du viol », la violence faite aux femmes est considérée comme « individuelle ». Au lieu de travailler à une éducation sexuelle, sociale égalitaire, en formant des éducateurs qualifiés, on prend des raccourcis et on fait des « cas » isolés de chaque femme. Le CALACS (groupe communautaire) a développé une expertise d'analyse, de soutien et d'accompagnement mais, est « tassé » des tables de concertation pour la formation car le CALACS insiste sur l'aspect **social** de cette réalité des agressions à caractère sexuel et refuse de l'évacuer des démarches au profit du caractère judiciaire!

Je vous demande : À qui profitent ces choix???

Au CAFE, particulièrement dans l'axe VIGIE-Estrie nous souhaitons :

- Agir en intervenant en matière de santé et de services sociaux (milieux de vie, groupes de soutien, support à des démarches personnelles, etc.).
- Agir en intervenant auprès des femmes en lien avec les déterminants de la santé (scolarisation, emploi, logement, transport, sécurité alimentaire, services de garde, environnement, etc.).
- Agir en intervenant à la défense des droits des femmes visant l'amélioration de leurs conditions de vie (formation, information, actions collectives, activités de revendication, etc.).

NOUS devons appuyer les revendications des **ORGANISMES COMMUNAUTAIRES** et questionner nos candidats aux élections afin qu'une fois élus, ils soient déjà peut-être un peu plus conscientisés et convaincus!

Jocelyne Sauvé, mandataire de l'AREQ-Estrie au **CAFE**



Informations diverses

Comme membre AREQ, vous avez la possibilité d'être informé à chaque semaine des actions et dossiers que l'AREQ défend et dont elle fait la promotion pour faire respecter les droits des aînés. Comment pouvez-vous être informé ? En vous inscrivant à l'INFOLETTRE sur le site internet dont l'adresse est : areq.lacsq.org De cette façon vous serez toujours à la fine pointe des dossiers d'actualité.

Dans vos rencontres diverses, vous serez invités à signer une pétition sur la rémunération des médecins. Vous pouvez le faire sur papier ou électroniquement sur le site de l'assemblée nationale en cliquant sur «pétition».

Lucie Gagné, présidente régionale

Réponse pour l'activité du 12 avril :



Répondre avant le 29 mars 2018

BILLET RÉPONSE : *La santé tout azimuth*, activité régionale du 12 avril 2018,
Salle Le Parvis, 987, rue du Conseil, Sherbrooke (819 566-6264)

Nom et prénom: 1^{er} _____ Téléphone : _____

Nom et prénom: 2^e _____ Téléphone : _____

Secteur (encerclez la lettre de votre secteur) : **A B C D E F G J** (s.v.p.)

du 1^{er} membre AREQ : _____ # du 2^e membre : _____ Prix : 12 \$ *

Non-membre : Nom _____ Téléphone : _____ Prix : 17 \$

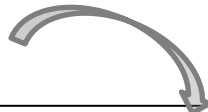
Ci-joint mon chèque au montant de _____ \$ à l'ordre de : **AREQ-Estrie**

Allergies alimentaires à préciser s.v.p. _____

*Inscription hâtive: 12\$ pour membre, conjoint et ami d'un membre -**Après le 29 mars: 20\$** → **Date butoir pour s'inscrire : 5 avril 2018 pour l'organisation.**

Faire parvenir votre billet réponse **au plus tard le 29 mars 2018** à :
Madame Claire Gagnon, 744, rue Caroline, Sherbrooke Qc J1E 3R4

Réponse pour l'AGR :



BILLET RÉPONSE

Nom : _____ Téléphone : _____

de membre : _____ Secteur (encerclez la lettre de votre secteur s.v.p.)

A B C D E F G J

Non-membre : Nom : _____ Téléphone : _____

Allergies alimentaires à préciser s.v.p. _____

- **Ci-joint mon chèque de _____ \$/personne avant le 21 mai à l'ordre de: AREQ-Estrie si non, il faut majorer le coût de 5 \$.**

Faire parvenir votre billet réponse **au plus tard le lundi 21 mai 2018** à :
Claire Gagnon, 744, rue Caroline, Sherbrooke Qc J1E 3R4